



## DELIBERATION N° 2025-28

### Actualisation de la convention signée avec la mairie de Charlieu pour l'entretien du bief des pompiers

**Le 16 décembre 2025 à 10h00**

Le comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly/Charlieu sous la Présidence du Président, Monsieur Michel LAMARQUE

Date de convocation : 08/12/2025

Nombre de membres en exercice : 15

Présents (10) : Guillaume DESCAYE, Michel LAMARQUE, René VALORGE, Colette LEBEAU, Thierry NIGAY, Pierre AU VOLAT, Sylviane TERNISIEN, Patrice AUFRANT, Sébastien KELLER (suppl.), Gérard SIMOND (suppl.).

Absents excusés : Jean FARIZY, François RENARD, Bernard PATTEEUW, Alain LE CLOIREC.

Secrétariat assuré par : René VALORGE

Le Président rappelle que dans le cadre de ses statuts, le SYMISOA peut réaliser des prestations en rapport avec ses compétences, à la demande d'autres collectivités. Il informe les délégués de la demande formulée par la mairie de Charlieu, de confier l'entretien de la végétation du bief des pompiers – situé sur le Sornin à Charlieu – à l'équipe du SYMISOA. Il indique aux délégués qu'une convention a été signée le 20 décembre 2018 pour encadrer ces interventions. Cette convention prévoit la prise en charge par la mairie de Charlieu du coût équipe nécessaire à ces travaux. Le forfait jour indiqué dans la convention, datant de 2018, doit être actualisé. Le président propose de passer une nouvelle convention indiquant que la facturation du coût équipe sera basé sur le coût réel constaté (facturation au 1<sup>er</sup> trimestre n+1, basée sur le coût équipe réel de l'année n).

**Le comité syndical, après en avoir délibéré, DECIDE :**

- D'approuver la nouvelle convention à passer avec la commune de Charlieu pour l'entretien du bief des pompiers, stipulant la facturation d'un coût équipe au réel, telle qu'elle figure en annexe à la présente délibération.
- D'autoriser le président à signer cette convention.

**ADOPTÉ** : à l'unanimité des présents

Fait à Pouilly/Charlieu, le 16/12/2025

Le Président du SYMISOA  
M. Michel LAMARQUE

Le secrétaire de séance  
M. René VALORGE

Transmis au représentant de l'Etat le : 18/12/2025

Publié le : 18/12/2025

